

Le 27 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme de la PAC : une responsabilité accrue des coopératives

Après trois jours de négociations finales, le Conseil des ministres de l'Agriculture, le Parlement européen et la Commission européenne sont parvenus à un compromis, le 26 juin à Bruxelles, sur les points principaux de la réforme de la PAC.

Coop de France donne acte que cet accord, sous réserve de la validation de son financement, apportera aux agriculteurs le nécessaire cadre à leur action économique sur le moyen terme. Le renforcement du rôle du Parlement, gage d'une bonne démocratie à laquelle le mouvement coopératif est particulièrement attaché, a permis d'aboutir par ailleurs à un texte plus équilibré.

En revanche, force est de constater que cette nouvelle réforme, même si elle marque certaines avancées dans le domaine économique, quotas sucriers ou droits de plantation viticole, n'affiche pas l'ambition indispensable qui répondrait aux enjeux alimentaires, énergétiques ou démographiques auxquels nous sommes confrontés.

La PAC se réduit dangereusement à une répartition budgétaire entre Etats membres. La forte subsidiarité mise en place porte en elle les germes d'une renationalisation qui peut pénaliser les équilibres de compétitivité entre pays. En matière de gestion des risques, aucun instrument véritable de lutte contre la volatilité des cours n'a été mis en place et la politique d'assurance climatique ou sanitaire reste embryonnaire.

Dans le nouveau cadre qui se profile, le rôle des coopératives et leur responsabilité seront renforcés. C'est à elles, à l'interface de la production et de la consommation, que reviendra plus que jamais la mission de structurer l'offre, d'assurer des débouchés et de développer des marchés dans un univers ouvert.

Pour Philippe Mangin, *« l'avenir qui se prépare, avec ses dangers et ses opportunités, nécessite un renforcement de l'organisation des producteurs, une solidarité entre coopératives et l'ardente obligation pour nos entreprises d'atteindre leurs objectifs économiques et sociétaux »*.

Contact presse : yves.boulay@coopdefrance.coop

Tél : 01 44 17 57 70

Mobile : 06 30 42 74 43

www.coopdefrance.coop

Coop de France en bref :

Président : Philippe Mangin

Directeur Général : Patrice Gollier

Directeur Général délégué : Yves Le Morvan

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 850 entreprises coopératives, unions et sica dans le secteur agricole, agroalimentaire et agro-industriel (dont 2 450 coopératives et unions)
- 83,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires global des coopératives et de leurs filiales
- 11 500 cuma
- Plus de 160 000 salariés
- ¾ des agriculteurs adhèrent à une coopérative.